

11.03

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
7 DÉCEMBRE 2021

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 08/2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la création d'un chemin piéton sécurisé à la route de Villars-Tiercelin
6. Préavis No 09/2021 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2022
7. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19h01 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 51

Excusés : 4

Absent : 0

Le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur, à savoir la désinfection des mains, le respect des gestes barrières et le port du masque, sauf pour les orateurs. La distanciation spatiale doit être respectée autant que possible.

Malheureusement, et comme indiqué sur la convocation, l'après-séance est soumis aux règles usuelles et il faudra donc présenter un certificat COVID valable pour assister à l'apéritif et au souper.

Par ailleurs, de nouvelles directives nous ont été transmises par le Canton le jour précédant la séance, imposant le port du masque lors des déplacements et le fait de consommer assis.

L'apéritif se fera donc assis à la salle du 700^{ème} et les certificats seront contrôlés par les scrutateurs.

Il est assez difficile d'organiser une partie récréative au vu des contraintes sanitaires en vigueur, aussi il serait bien que les membres de l'assemblée nous aident en prenant rapidement connaissance des courriers qui leur sont envoyés et en tenant compte des délais impartis.

2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021, approuvé par le Bureau le 14 octobre 2021, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Le Bureau s'est réuni le 14 octobre dernier afin d'établir le procès-verbal de notre dernière séance. A cette occasion, et sur demande de la Municipalité, nous avons procédé aux nominations des commissions suivantes :

- Commission concernant une modification du Règlement du Conseil communal, composée de Mme Floriane Martin (convocatrice) et Mme Aude Bichovsky Suligoj et MM. Vincent Rey, Cédric von Rohr et Adrien Waelti (membres).

Cette commission sera chargée d'étudier les différentes modifications de notre règlement voulues par notre assemblée, notamment en vue de la création de la Commission environnement et énergie. Elle traitera également des modifications demandées par la Commission de gestion afin de respecter les délais imposés par le droit cantonal pour le rapport d'activité annuel de la Municipalité. C'est dans cette optique et pour une discussion constructive avec la Municipalité que le Bureau a décidé d'incorporer à ladite commission un membre de la Commission des finances, de la Commission de gestion et du Bureau, en l'occurrence M. Vincent Rey, 1^{er} Vice-président, lequel était absent lors de la séance du Bureau ayant procédé à sa nomination.

Afin d'éviter de modifier trop souvent notre Règlement, il serait opportun que cette commission vérifie qu'aucune autre modification n'ait été omise ;

- Commission concernant une modification du Règlement communal sur la protection des arbres, composée de M. Eric Blaser (convocateur) et Mmes Patrizia Fiscalini et Isabelle Reiss et MM. Vincent Bussard et Dominique Martin (membres).

Cette commission sera également chargée de l'étude, a priori sommaire, de deux préavis relatifs à l'abrogation de deux règlements communaux obsolètes, soit le Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles, ainsi que le Règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie de la Commune de Froideville ;

- Commission concernant une demande extrabudgétaire en vue de la mise en place d'un système de gestion du temps et des salaires, composée de M. Daniel Schwarz (convocateur) et Mme Rosemarie Jenni et MM. Jacques Abt, Frédéric Montfort et Nicolas Tanner (membres) ;
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la mise en place d'un système d'information du territoire (SIT), avec la même composition que la commission précédente ;
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la création d'un cheminement piéton à la route de Villars-Tiercelin, composée de M. Yves Schwarz (convocateur) et Mme Sophie Brunner et MM. Yann Betticher, Killian Delisle et Claude Vuilleumier (membres).

Cette commission a déjà eu l'occasion de se réunir pour étudier ce préavis qui figure à l'ordre du jour de notre séance.

Le bureau électoral s'est réuni dimanche 28 novembre pour procéder au dépouillement des votations fédérales. 1'155 Cacatchoux ont voté sur les 1'671 électeurs enregistrés, soit une participation de 69%, supérieure aux quelques 61% sur le plan cantonal et 64.7% sur le plan national.

Comme à l'accoutumée, les citoyens de Froideville ont donné le ton pour l'ensemble du pays. Les résultats sont les suivants :

1. L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » a été acceptée par 63.6% des suffrages (acceptée à 64.7% sur Vaud et 61% en Suisse) ;
2. L'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » a été refusée par 76.9% des suffrages (refusée à 75.1% sur Vaud et 68.1% en Suisse) ;
3. La modification de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) a été acceptée par 63.4% des suffrages (acceptée à 63.7% sur Vaud et 62% en Suisse).

Comme vous le savez probablement, en 2022, les Vaudois seront appelés à renouveler leurs autorités cantonales. Ces élections se dérouleront le dimanche 20 mars pour l'élection des membres du Grand Conseil et le 1^{er} tour de l'élection au Conseil d'Etat. L'éventuel second tour pour le Conseil d'Etat est fixé au dimanche 10 avril 2022.

Lors de ces grandes élections, le bureau électoral doit être renforcé. J'invite donc les membres du Conseil motivés à nous prêter main forte à s'annoncer auprès de notre Secrétaire en fin de séance.

Je profite de mentionner que deux membres de nos autorités communales se présenteront pour l'élection au Grand Conseil, soit MM. Jean-François Thuillard et Vincent Rey. Je leur souhaite d'ores et déjà une excellente campagne et bonne chance !

Les 30 novembre et 2 décembre dernier, la Municipalité a convié les nouveaux habitants 2020 et 2021 pour un apéritif dînatoire qui a été l'occasion de présenter les autorités communales (exécutif et législatif) ainsi que les différentes sociétés locales. Cette soirée a été fort appréciée de tous et je félicite la Municipalité pour cette belle initiative !

Au niveau de la vie communale et des différentes activités associatives, la vie semble reprendre son cours normal. Vous avez eu l'occasion de participer à diverses animations conviviales, notamment le bal « Hardstyle » de la Jeunesse, le brunch de l'ACOF, le loto du FC Froideville, les soirées théâtrales et plus récemment la « Raclée de Noël ».

L'arrivée de l'hiver et les premiers flocons nous rappellent que nous avons le privilège d'habiter la station de ski la plus proche de Lausanne. Je remercie au passage l'équipe du CNF qui a piqueté la piste de fond et, si vous ne l'avez pas encore remarqué, installé notre traditionnel « arrache-mitaines ». J'ai hâte de mettre à nouveau mes skis !

Le programme 2022 s'annonce tout aussi riche :

- 31 décembre : soirée du Nouvel An organisée par la Jeunesse ;
- 8 janvier : apéritif communal (NDR : finalement annulé par la Municipalité, cf. point 4) ;
- 15 janvier : repas des aînés ;
- 11-19 février : comédie musicale ;
- 11 mars : repas de soutien du FC Froideville.

Il va sans dire que toutes ces dates sont prévues sous réserve d'éventuelles modifications et annulations dues au COVID-19.

Le 21 novembre dernier, nous avons appris le décès de M. Pierre Chevallaz à l'âge de 93 ans, ancien Municipal de Froideville entre les années 1974 et 1981. Nous adressons toute notre sympathie à sa famille.

Il est d'usage que les jetons de notre séance du Conseil communal soient versés à une œuvre de bienfaisance. Le Bureau vous propose cette année de faire un don à l'Association Porte-Bonheur à Yverdon-les-Bains. Cette association vient en aide depuis plus de 25 ans aux orphelins de Suisse, en les soutenant de différentes façons, notamment en les aidant à réaliser un rêve en mémoire de leur(s) parent(s) disparu(s).

Pour le principe, je vous demande simplement si quelqu'un s'oppose à cette proposition. Si c'est le cas, qu'il s'annonce maintenant ou qu'il se taise à jamais... (NDR : L'assemblée se tait à jamais et approuve cette proposition.)

En dernier lieu, je vous prie de prendre note des dates proposées par la Municipalité pour nos séances du Conseil communal en 2022. Il s'agit des mardis 15 mars, 21 juin, 4 octobre et 6 décembre 2022. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 08/2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la création d'un chemin piéton sécurisé à la route de Villars-Tiercelin

M. Y. Schwarz donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : lors de la séance du 8 novembre 2021 avec la Municipalité, nous avons eu l'explication du projet, ainsi que l'analyse de la situation actuelle de la part de la Commission de sécurité.

Nous avons aussi eu l'occasion de poser nos questions afin de comprendre les motivations de la création de ce chemin piéton.

En effet, actuellement ce tronçon ne dispose d'aucune voie sécuritaire pour les piétons et cela est nécessaire au vu de sa fréquentation quotidienne. Nous mettons aussi en évidence que le flux de circulation est important à certaines heures et que les usagers de la route roulent à une vitesse élevée sur ce tronçon. Nous évaluons donc que cette zone est dangereuse pour les piétons.

Le projet présente la création de ce chemin sous forme de voie en gravier. Nous avons donc soulevé la réflexion de savoir s'il n'était pas judicieux de goudronner ce chemin piéton pour une meilleure facilité d'entretien (déblaiements hivernaux, etc.). Suite à divers échanges, il a été décidé pour ce préavis de ne pas goudronner cette voie et de réserver à la Municipalité la possibilité de réévaluer cette méthode de création (état et praticité) si nécessaire.

Par ailleurs, nous vous informons que la Commune a contacté la Romande Énergie pour demander une évaluation de l'état des candélabres en place. Cette dernière confirme que ces infrastructures sont en parfait état et qu'il n'est donc pas nécessaire d'envisager leur changement.

Sur la base du préavis No 08/2021, la Commission a analysé de manière détaillée ce projet et tire les conclusions suivantes : il est nécessaire d'effectuer ces travaux afin de sécuriser les piétons.

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier ce préavis vous propose à l'unanimité de l'accepter tel que proposé par la Municipalité, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a, tout d'abord, souhaité connaître la motivation concrète de cette création.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre de l'étude menée par la Commission de sécurité routière et basée sur les demandes des riverains des axes principaux.

- Le premier volet s'est attaché à la sécurisation le long de la route de Lausanne, notamment par la création de l'accès piéton pour se rendre à la déchetterie ;
- Le deuxième volet porte sur la sécurisation le long de la route de Villars-Tiercelin ;
- Le volet suivant concernera le chemin du Crétillon. La Municipalité est pour l'heure dans l'attente de la détermination du canton en relation avec la révision du plan d'affectation communal.

La Commission a ensuite voulu savoir quels seraient les utilisateurs prévus pour ce chemin. Il lui a été répondu que les principaux bénéficiaires seraient, d'une part, les enfants se rendant à l'école et, d'autre part, les promeneurs qui empruntent cet axe depuis le chemin de la Carnassière ou débouchant du Rayon de Miel.

La Commission a enfin posé la question du goudronnage du chemin pour faciliter son déneigement. Il lui a été répondu qu'à l'instar du chemin de la déchetterie, la Municipalité a opté pour un revêtement simple du fait que par le goudronnage il aurait fallu mettre un encaissement, ce qui aurait augmenté les coûts. Il a en outre été précisé que ce chemin ne sera pas entretenu l'hiver par nos employés communaux.

Compte tenu de ces réponses écrites, la Commission s'est interrogée sur la pertinence d'un tel investissement pour les raisons suivantes :

- Le cheminement, d'environ 210 m, entre le débouché du chemin de la Carnassière – respectivement le chemin du Rayon de Miel – et le débouché du chemin de la Ferme Schwarz n'est pas sécurisé. Il est de plus situé sur un tronçon de route limité à 80 km/h ;
- Le chemin projeté, d'environ 120 m, est situé sur un tronçon limité à 50 km/h. Il ne sera pas praticable en conditions hivernales ;
- La seule protection contre les véhicules circulant sur cet axe sera une bande herbeuse de 1 m de large ;
- Il n'y a pas de barrière de sécurité prévue en face du débouché de la route d'accès aux immeubles de la route de Villars-Tiercelin n° 2, 4 et 6.

Le 29 novembre, M. Jean-François Thuillard, Syndic et MM. Jean-Louis Meylan, Michel Girod, Philippe Heller et Pierre-Alain Witzig, Municipaux, ont apporté des éléments supplémentaires aux interrogations de la Commission, à savoir :

- Le cheminement le long du tronçon de la route limitée à 80 km/h est sur une parcelle privée et hors de la zone d'utilité publique de la Commune. De plus, il est en zone de SDA (Surface d'assolement). Il faudrait dès lors compenser l'emprise du chemin par le dézonage d'une surface équivalente ;
- Le chemin projeté sera dégagé en hiver dans la mesure du possible mais pas en première priorité ;
- Le chemin projeté est destiné principalement aux sept enfants habitant les parcelles concernées ;
- La haie à défricher est située sur le domaine communal.

Fort de ces informations complémentaires, la Commission estime que le projet devrait être revu à la baisse et que le cheminement devrait s'arrêter à l'angle "EST" du Parking du Bas de la Fin, qu'il rejoindrait par quelques marches d'escalier.

Cette variante permettrait de réduire les coûts d'une douzaine de milliers de francs.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers refusent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion générale sur le préavis.

M. M. Girod fait un petit historique du projet en indiquant que la Municipalité s'est dotée en 2014 d'une Commission de sécurité routière qui a pour objectif de détecter toutes les problématiques liées aux voies de circulation et autres. Elle s'est notamment occupée des « chicanes » aux entrées du village à la Route de Lausanne et à la Route du Villars-Tiercelin.

Cette commission a déterminé des points prioritaires à traiter et d'autres plus secondaires. Ainsi, l'accès à la déchetterie a déjà été sécurisé et la Route de Villars-Tiercelin est à l'ordre du jour de la présente séance. Viendra ensuite la création d'un trottoir au Chemin du Crétilon, mais celui-ci est pour l'instant bloqué dans l'attente de l'approbation du plan d'affectation communal (PACom).

Cette commission a fait une analyse de la situation, validée par la Municipalité, concernant ces différents points et la question principale n'est pas forcément celle d'une fréquentation élevée par les utilisateurs, ou de leur nombre, mais bien celle de la sécurité de ces utilisateurs, quels qu'ils soient et quel que soit leur nombre.

La variante avec des escaliers amenant au parking de l'école a été étudiée par la commission et la Municipalité mais a été mise de côté car il serait nécessaire de sécuriser l'endroit où les utilisateurs débouchent sur le parking.

En conséquence, il invite l'assemblée à accepter ce préavis qui est le fruit des réflexions de la Municipalité et de la Commission de sécurité routière et qui représente la voie de cheminement la plus naturelle pour les utilisateurs.

M. A. Bouhedja précise que la Commission de sécurité avait proposé il y a presque 2 ans une alternative passant non pas au bord de la route mais par des parcelles privées cependant cela n'est pas praticable lorsqu'il y a de la neige et de la pluie.

Mme J. Kobel Dubail remarque que ce nouveau chemin sera également impraticable car il ne sera pas dégagé en hiver et que la proposition de la Municipalité débouche également sur la sortie du parking pour les voitures.

M. M. Girod répond qu'il est possible de dégager en hiver mais que ce chemin n'est pas prioritaire. Quant au découché sur la sortie des voitures, il s'agit du cheminement naturel qui permet ensuite de continuer sur le trottoir existant. C'est la solution qui semble la plus pertinente pour la Municipalité et la Commission de sécurité routière.

M. O. Martin relève que ce projet a été étudié par une commission ad hoc dont le rôle est de traiter les aspects techniques du projet pour déterminer ce qui peut être fait ou non. Là-dessus on rajoute le rapport de la Commission des finances qui devrait traiter uniquement des aspects financiers du préavis mais qui s'occupe en l'occurrence aussi d'aspects techniques, ce qui n'est pas très juste.

M. Y. Schwarz ajoute que les enfants qui emprunteront ce chemin vont grandir et devront ensuite aller prendre le bus à l'arrêt de la Laiterie. Les faire déboucher sur le parking pour ensuite redescendre vers le rond-point et l'arrêt de bus n'est pas la solution naturelle.

M. A. Bouhedja explique qu'il n'est pas possible au niveau légal de faire déboucher les marches directement dans le parking alors que la solution traversant la sortie des voitures est autorisée.

M. M. Ducommun raconte, après avoir été lui-même constater sur place, que ce chemin est actuellement très dangereux, pour les enfants comme pour les adultes et recommande, vu le coût de CHF 35'000.00 seulement, d'accepter le préavis.

M. L. Gattlen demande que serait le surcoût pour bétonner le trottoir.

M. M. Girod répond que ce surcoût n'a pas été calculé car le goudronnage a été d'emblée écarté, non pour une question de coût mais parce que le déneigement n'était pas une absolue nécessité selon les discussions avec les riverains. De plus, les conditions à remplir pour réaliser un chemin en dur étaient sans doute disproportionnées, notamment par la création d'un encaissement.

M. J.-F. Thuillard ajoute que le déneigement est techniquement possible, comme cela est déjà fait vers la déchetterie, mais ce chemin ne sera pas prioritaire car il n'est pas au centre du village et que le déneigement prend plus de temps sur ce type de chemin.

M. Y. Grosclaude remarque que la variante des escaliers ne serait pas pratique pour les personnes se déplaçant avec une poussette ou en chaise roulante.

M. L. Gattlen demande à nouveau si une variante en dur serait possible.

M. M. Girod répond que toutes les variantes sont possibles mais que la Municipalité a proposé la variante qui lui paraissait la plus adéquate au vu de l'utilisation actuelle et future du chemin.

Mme J. Kobel Dubail remarque que beaucoup de variantes ont été étudiées et non retenues et regrette que ces réflexions ne figurent pas dans le préavis car ces explications auraient aidé l'assemblée à se faire un avis.

Mme S. Leuthold demande, de manière plus globale, si la Commission de sécurité routière a étudié la sécurisation d'autres chemins, comme le débouché de La Côte à Aloïs sur le Chemin du Maupas.

M. M. Girod répond que la commission est attentive à ces remarques et demandes et qu'elle est effectivement là pour étudier toutes ces questions.

M. J.-M. Porchet remarque qu'il est fait mention du programme de sécurité routière et demande s'il s'agit d'un document et s'il est disponible pour le public.

M. M. Girod répond que ce programme a été conçu depuis 2014 et qu'il comprend les différents points à sécuriser, tel qu'expliqué en début de discussion.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 08/2021 est approuvé. Il y a quatre avis contraires et quatre abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 35'000.00 en vue de la création d'un chemin piéton sécurisé à la route de Villars-Tiercelin,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement avec les liquidités courantes,
- 3) d'amortir cet investissement par un prélèvement à la réserve « travaux d'aménagements routiers ».

Le Président rappelle brièvement les différences entre les commissions ad hoc et la Commission des finances. Les préavis présentés par la Municipalité au Conseil communal sont soumis à une commission ad hoc chargée d'en étudier les aspects techniques, qu'il s'agisse de la faisabilité ou de l'opportunité. La Commission des finances est pour sa part chargée d'examiner si les dépenses liées au préavis sont supportables pour la commune. Même si la limite entre les aspects techniques et financiers est parfois floue, les commissions sont priées de se limiter au maximum à l'objet de leur compétence. En revanche, chaque Conseiller est libre de faire des remarques personnelles lors de la discussions générale sur le préavis.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 09/2021 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2022

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : dans son analyse du préavis, la Commission a approfondi les thèmes suivants :

- Masse salariale et assurances maladie/accident ;
- Projet d'optimisation de l'outil informatique ;
- Point de situation sur les logiciels et licences informatiques ;
- Optimisation des lieux de stockage à la déchetterie ;
- Coût de l'élève – 510.352.1 et 520.352 ;
- Coût de l'élève (parascolaire) – 510.352.2 ;
- Coût de la téléphonie ;

Masse salariale et assurances maladie/accident :

La masse salariale diminue légèrement grâce au remplacement du titulaire du poste de responsable de la déchetterie, parti à la retraite, par un jeune collaborateur.

Les contrats d'assurances étant arrivés à échéance, ils ont dû être renouvelés. Malheureusement, à cause de la sinistralité de ces dernières années, les taux sont plus élevés. Ceci concerne en particulier la perte de gain maladie et l'assurance accident complémentaire.

La Municipalité a demandé des offres à d'autres assurances et cherche des solutions pour limiter cette hausse. Le scénario le plus défavorable a été considéré pour l'établissement du budget.

Projet d'optimisation de l'outil informatique :

- Module créanciers : fonctionnel ;
- Workflow des factures : fonctionnel ;
- Paiements par e-banking ; fonctionnel ;
- Cimetière : module en fonction. Saisie des données en cours ;
- XpertMeeting : en fonction depuis le mois de novembre 2021 ;
- Facturation des relevés des compteurs d'eau : fonctionnel ;
- Autres facturations : mise en fonction début 2022 (la facturation 2021 a déjà été améliorée mais se fera encore selon l'ancienne méthode) ;

Point de situation sur les logiciels et licences informatiques :

Hébergement des données CHF 5.00 / habitant + TVA	CHF 14'540.00
Licences actuelles	CHF 13'614.00
Licences i-com dont CHF 1'480.00 pour l'ExtraNet	CHF 7'320.00
Nom de domaine pour "Froideville.ch"	CHF 19.00
Licence "Créanciers"	CHF 1'137.00
Licence "Factures"	CHF 2'335.00
Licence "Cimetière"	CHF 1'254.00
Licence "Meeting" dont CHF 2'884.50 pour le Conseil communal	CHF 4'202.00
Interventions diverses pro rata coût effectif 2020	CHF 7'000.00
Licence "Cloud"	CHF 828.00
Connexion internet Swisscom en remplacement "Télé réseau"	CHF 1'500.00
Mises à jour diverses	<u>CHF 10'000.00</u>
Total	CHF 63'748.00

Optimisation des lieux de stockage à la déchetterie :

Motifs de cette optimisation :

- gagner de la place pour accueillir la citerne se trouvant actuellement sur le site de Belle Vue ;
- créer une mezzanine pour stocker les palettes et les cadres pleins, respectivement vides, d'un poids plus conséquent que du sagex ou du PET. Ceci permettra de réduire le nombre de prises en charge par le transporteur et réduira d'autant les coûts de transport ;
- adapter les outils à disposition du responsable de la déchetterie en remplaçant l'échelle par un gerbeur améliorant ainsi la sécurité au travail ;
- motoriser le portail électrique pour soulager le responsable et faciliter l'accès au silo à sel pour les engins de salage.

Coût de l'élève – 510.352.1 et 520.352 :

L'augmentation du coût de l'élève s'explique par :

- La diminution des rentrées financières par rapport au coût de l'élève 2021 :
 - o moins d'élèves de Montheron facturés selon convention à CHF 4'500.00 ;
- Les principales augmentations de charges :
 - o CHF 15'000.00 supplémentaires de frais d'entretien du collège La Combe vieux de 14 ans et de son chauffage ne répondant pas aux normes OPAIR (Ordonnance sur la protection de l'air) ;
- Location de modulaires pour la rentrée 2022. Projet abandonné par le nouveau Codir après la mise sous toit du budget (CHF +125'000.00) ;
- Location de salles par les communes CHF +70'000.00, dont le Collège du Cerisier.

Coût de l'élève (parascolaire) – 510.352.2 :

L'augmentation de 6% des coûts parascolaires par élève résulte de la location annuelle du bâtiment du Motty à Cugy (CHF +40'000.00) et de ses charges d'entretien (CHF +13'000.00), soit un total de CHF +53'000.00. Cette location fait partie du projet centre d'animation, validé par le CI.

Coût de téléphone :

Une analyse plus approfondie sera effectuée par la Municipalité. Une première analyse fait état d'une dépense de moins de CHF 12'000.00 par an pour toute la téléphonie, y compris transmission des alarmes, téléphonie mobile et location de la centrale téléphonique.

Plan des investissements :

La Municipalité a détaillé le plan des investissements prévus pour 2022, investissements qui se montent à CHF 2'950'000.00 auxquels s'ajoutent CHF 1'331'600.00 d'investissement en cours. Ce plan reste un plan d'intention, la Municipalité décidera de sa réalisation partielle ou totale en fonction de l'évolution de la situation financière de la Commune.

Conclusion :

Le budget ordinaire pour l'exercice 2022 présente un excédent de charges de CHF 540'100.00. Les revenus sont fixés à hauteur de CHF 11'484'800.00 et les charges à CHF 12'024'900.00.

Ce budget de CHF 12'024'900.00 est en diminution de 7.06% par rapport au budget 2021 voté il y a une année. Aucun amortissement complémentaire n'est prévu cette année, contrairement aux CHF 924'900.00 du budget 2021. Ce résultat ne tient pas compte des compléments de charges pour l'année précédente (Facture sociale, péréquation et réforme policière).

La marge brute d'autofinancement se monte à CHF 307'700.00.

Il est à noter que la participation à la cohésion sociale pour l'année 2021 était de CHF 552.44 (Compte 720.351.11 : CHF 1'491'600.00 / 2'700 hab.) par habitant. Le budget 2022 table sur un acompte de CHF 516.78 (Compte 720.351.11 : CHF 1'395'300.00 / 2'700 hab.).

Les charges, année courante, aux titres de la péréquation intercommunale (220.352.11), de la réforme policière (610.351) et de la facture sociale (720.351.11) sont de CHF 3'307'700.00, soit 43.26 points d'impôt.

L'accueil familial de jour (710.365.3), budgété à CHF 798'800.00, soit 10.45 points d'impôt, diminue de CHF 11'800.00 par rapport à 2021, soit 0.15 point d'impôt.

In fine, avec ces quatre postes, ce ne sont pas moins de 53.7 points d'impôt sur 72 qui viennent grever le budget communal. Pour l'année 2022, le point d'impôt est à CHF 76'462.50.

On note une diminution de 2.75 % des traitements (xxx.301) qui passent de CHF 1'029'600.00 en 2021 à CHF 1'001'200.00 en 2022. La masse salariale (xxx.301, xxx.303, xxx.304, xxx.305, % xxx.465), quant à elle, passe de CHF 1'359'700.00 à CHF 1'326'400.00.

Compte tenu des informations fournies et malgré l'excédent de charges, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion sur le préavis, à l'exception des conclusions.

M. J.-M. Porchet, p.13, remarque qu'en 2020 la marge d'autofinancement était de CHF 192'800.00 et qu'on avait procédé à des amortissements complémentaires de CHF 924'900.00 et demande si ces amortissements sont obligatoires car on pourrait investir cet argent

M. J.-L. Meylan répond que ce calcul permet de retirer tout ce qui est non monétaires pour voir les véritables flux financiers. Ne pas intégrer les amortissements complémentaires n'améliorerait pas les finances de la commune. Il a tenté de faire un tableau simple pour faciliter la compréhension des Conseillers.

M. J.-M. Porchet demande également comment calculer l'excédent de charges, qu'on ne retrouve pas dans ce tableau.

M. J.-L. Meylan répond qu'il faut soustraire les charges de fonctionnement des revenus de fonctionnement pour obtenir ce chiffre.

Le Président ouvre ensuite une discussion sur les annexes du préavis.

Mme J. Kobel Dubail pp. 10 et 46, cpte 320.313, ne comprend pas la remarque et pourquoi une partie des traitements sont indiqués dans ce compte.

M. J.-L. Meylan explique que le budget 2021 était trop élevé car les traitements avaient été intégrés dans ce compte, à double. Il s'agit donc d'une correction de l'erreur du budget 2021. Les traitements de CHF 8'000.00 correspondent à l'entretien assuré par les employés de la commune.

M. M.-H. Schwab, p. 9, cptes 310.423 et 310.423.2, demande ce que sont les locations de terrains et la rente DDP et pourquoi le budget des locations est inférieur d'environ CHF 5'000.00 au résultat des comptes 2020.

M. P.-A. Witzig répond que les locations de terrains correspondent aux pâturages propriétés de la commune loués aux agriculteurs et que la rente DDP correspond aux trois immeubles situés à la Rue du Bas de la Fin 3A, 3B et 3C.

M. J.-F. Thuillard explique que la différence représente ce que Swisscom a versé à la conclusion du contrat pour l'antenne de la déchetterie.

M. C. Débieux, p. 20, cpte 450.301.2, demande si la diminution des traitements liés à la déchetterie est liée uniquement au changement de collaborateur ou également à un changement de l'organisation.

M. J.-L. Meylan répond qu'il s'agit bien du changement de collaborateur et qu'en 2021 plusieurs mois de travail ont été comptés à double dans le cadre de la transmission du savoir entre le collaborateur sortant et le nouveau collaborateur.

M. Ph. Weibel ajoute qu'il y a une diminution de 0.1 ETP à la déchetterie qui vient impacter ces traitements.

M. J.-L. Meylan précise que le total des traitements ne change pas mais la part de ces traitements attribuée à la déchetterie diminue.

M. M. Ducommun, p. 29, cpte 650.352, demande pourquoi la participation au SDIS Haut-Talent est plus élevée dans le budget 2022, avec une augmentation d'environ CHF 20'000.00 par rapport aux comptes 2020.

M. M. Girod répond que le budget 2022, adopté par le conseil intercommunal, tient compte des changements intervenus à l'Etat-major et de la mise sur pied dès 2022 des jeunes sapeurs-pompiers, ce qui demande un investissement la première année pour l'achat de matériel.

De plus, l'ECA dote désormais chaque sapeur de deux tenues d'intervention et il faut stocker la deuxième tenue en achetant des casiers et autres. Il y aura également les frais liés à une journée « Portes ouvertes » destinée aux élus locaux, puisqu'on est en début de législature, et l'achat de nouveau matériel pour faire face aux différentes missions.

En définitive, on passe d'environ CHF 14.00 à CHF 20.00 par habitant mais il s'agit du plus petit SDIS du canton et du moins cher par habitant, les autres variant entre CHF 35.00 et 45.00 par habitant.

M. M. Ducommun, p.31, cpte 720.351.11, demande comment la situation va évoluer dans les relations entre le Canton et les communes s'agissant de la facture sociale.

M. J.-F. Thuillard répond que les travaux sur la nouvelle péréquation sont à l'arrêt car SOS Communes a obtenu assez de signatures dans le but de modifier la péréquation. On ne sait pas si le Conseil d'Etat va proposer un contre-projet ou s'il y aura une votation populaire.

La solution proposée est que le Canton reprenne l'entier de la facture sociale et que toutes les communes diminuent leurs impôts d'environ 20 points. Cette solution avantage surtout les communes à forte capacité financière (NDR : parfois appelées « communes riches ») mais désavantage d'autres communes comme Froideville.

Tout le système devrait être rediscuté prochainement mais l'échéance électorale cantonale de 2022 ralentit encore ces démarches.

M. C. Débieux, p.31, cpte 810.301, demande pourquoi les traitements liés au service des eaux sont plus élevés alors que des compteurs d'eaux modernes ont été installés dans tout le village dans le but de diminuer les relevés faits par les employés communaux.

M. J.-L. Meylan répond que ce chiffre est basé sur les heures 2020 mais aurait dû être revu à la baisse. Le montant pour 2022 sera plus petit que ce qui est indiqué.

Le Président ouvre enfin une discussion générale sur le préavis, y compris les conclusions, et ses annexes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 09/2021 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2022 comprenant, selon le préavis présenté :

- aux revenus	CHF 11'484'800.00
- aux charges	CHF 12'024'900.00
- soit un excédent de charges de	CHF 540'100.00

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Propositions individuelles et divers

Mme J. Kobel Dubail aimerait sensibiliser les représentants de l'ASICE et du comité de direction à la problématique des horaires de bus pour les élèves en 9^{ème} Harmos qui vont à Cugy. Selon les nouveaux horaires, les enfants arrivent à 12h28 et doivent repartir à 13h05, ce qui, en comptant le trajet à pied pour aller et revenir de chez eux, leur laisse moins de 30 minutes pour manger, à moins de prendre un autre bus et d'arriver en retard à l'école.

Il serait bien que l'ASICE puisse mettre un bus à disposition pour le retour des élèves, de manière à ce qu'ils aient le temps de manger.

M. A. Bouhedja répond que cette problématique a été remontée au Comité de direction de l'ASICE. La LEO prévoit que les élèves doivent avoir 30 minutes pour manger ou que l'ASICE doit fournir une contribution financière.

Le nouvel horaire favorise des comportements qui ne sont pas souhaitables, à savoir des enfants qui traînent autour des bâtiments scolaires et à la Migros lors des heures des repas.

La réponse est que l'ASICE est pleinement consciente de cette problématique et qu'un bus a été supprimé. L'ASICE recherche actuellement des solutions mais celles-ci ne pourront certainement intervenir qu'à la rentrée de janvier 2022.

Il serait peut-être possible de libérer les enfants plus tôt, si l'école donne son accord, afin qu'ils puissent prendre un bus plus tôt et avoir plus de temps à la maison.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité est sensible à cette problématique et qu'elle est assez remontée contre les T-L. En effet, les horaires scolaires sont calqués sur les nouveaux horaires de bus qui entrent en vigueur en décembre. Une solution transitoire avait donc été mise en place pour combler les manques de bus au début de l'année scolaire et devait s'arrêter avec les nouveaux horaires des T-L.

La Municipalité a appris il y a moins d'une semaine que les courses qui nous convenaient ont été supprimées par les T-L car il y avait trop de courses et celles destinées à transporter nos enfants ne sont pas financées par la Confédération. L'information concernant les suppressions de courses a été faite à la dernière minute.

Les différents intervenants se sont donc vus en urgence et planchent actuellement sur des scénarios qui ont tous des avantages mais aussi tous des inconvénients. Il faudra donc choisir la moins mauvaise solution pour janvier 2022.

M. A. Bouhedja suggère de modifier la communication faite aux parents pour que ceux-ci sachent à qui adresser leurs remarques et à qui imputer les responsabilités. En effet, la communication actuelle, sur le papier à en-tête de l'ASICE, donne l'impression que celle-ci est pleinement responsable de la situation.

M. C. Débieux remarque que le site internet n'est pas à jour concernant la publication des résultats des analyses de l'eau, qui doit intervenir chaque année.

M. Ph. Heller répond que ce travail est en cours et rappelle que le Conseil a voté au début de l'année pour la mise à niveau du dossier d'autocontrôle de l'eau et d'analyse HACCP des risques. Cette mise à niveau implique une nouvelle stratégie, notamment de communication, qui doit être approuvée par le Canton. Une fois cette approbation reçue, la stratégie sera mise en place et les données seront mises à jour et à la disposition des habitants.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention et le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Il souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et une belle année 2022 à tout le monde et lève la séance à 20h43.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président
 Dominique Glur

Le Secrétaire
 Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 14 décembre 2021



Froideville

Municipalité
Rue du Village 16
1055 Froideville
Tél. 021 881 22 27
info@froideville.ch

Communications au Conseil communal

Séance du 7 décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Plan d'affectation communal (PACom)

Notre territoire légalisé est toujours en zone réservée depuis bientôt trois ans, ce qui bloque ou complique grand nombre de projets pour les propriétaires de notre commune. Le dossier complet de révision de notre plan d'affectation communal a été transmis aux services cantonaux concernés le 5 mai 2021. Ce dernier a légalement trois mois pour traiter ce dossier.

Par courrier du 7 octobre 2021, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nous a informés qu'elle avait du retard dans le traitement des dossiers de révision des PACom. Nous rappelons que théoriquement et légalement, quelques 170 communes surdimensionnées devraient avoir révisé leur plan au 30 juin 2022.

Nous avons tout de même obtenu un entretien dans les bureaux de la DGTL à Lausanne pas plus tard que ce matin. N'ayant pas pu en débriefer en Municipalité, nous vous tiendrons informé de la suite de ce dossier prochainement.

2. Procédures d'autorisation de construire

Dans un but d'information et de clarification des procédures d'autorisation de construire ou de transformer, la Municipalité vous propose une brochure « *Autorisations de construire - Types de procédures* ». Cette dernière permettra, nous l'espérons, à tous nos propriétaires de se retrouver dans les diverses procédures en fonction de leurs différents projets. De nombreux types de projets ou objets sont listés, mais cette liste est évidemment non-exhaustive et la Municipalité se réserve un droit d'appréciation en fonction de la demande.

Cette brochure qui vous est distribuée ce soir sera à disposition de tous, soit sur internet, soit à notre administration.

3. Demande d'autorisation de construire d'une antenne Swisscom (4G-5G)

Vous l'aurez certainement constaté, une demande d'autorisation de construire une antenne 4G-5G de la part de Swisscom a été publiée et affichée au pilier public du 9 octobre au 7 novembre 2021.

Suite à de nombreuses oppositions et/ou remarques de la part de citoyennes et citoyens de notre commune qui reprochent à la Municipalité un manque de transparence et de communication, nous tenons à préciser quelques éléments :

- Les discussions avec Swisscom ont débuté en 2018.
- 20 mai 2021, la construction de nouvelles antennes 5G, suspendue depuis 2019, est à nouveau permise dans le canton de Vaud. Le Conseil d'Etat en a décidé ainsi après avoir pris connaissance d'un rapport d'évaluation qui montre que les diverses normes sont respectées.
- Préavis 60/2021, annexes comptes 2021, page 17, au compte 310.423, il est mentionné dans le commentaire : *Swisscom nous a versé une somme de CHF 5'000.- pour une éventuelle future installation d'antenne à proximité de notre déchèterie.*
- Sur demande de Swisscom, mise à l'enquête publique du 9 octobre au 7 novembre 2021 selon la législation en vigueur (publication dans la FAO, le journal régional, au pilier public et sur notre site internet).
- A ce jour, la procédure est en cours.

Dans ce dossier, comme pour tout autre dossier transmis à la Municipalité pour une demande de permis de construire, la Municipalité a scrupuleusement suivi la procédure habituelle et légale.

4. Collège du Cerisier

En date du 21 octobre dernier, en présence de l'entreprise de charpente Graz SA du Mont sur Lausanne, de représentants de Lignum Vaud, de notre architecte Monsieur Mathey du bureau MGM à Bussigny et d'une délégation de la Municipalité, nous avons reçu notre certification « *Label Bois Suisse* » dans le cadre de notre construction du collège du Cerisier. En effet 77 m³ de bois sur un total de 85 m³ utilisés proviennent des forêts suisses, ce qui correspond largement au minimum exigé pour obtenir cette certification.

5. Accueil des nouveaux habitants

Le traditionnel accueil des nouveaux habitants a été par deux fois annulé pour raison connue. La Municipalité a proposé à nos nouveaux citoyens et citoyennes une formule allégée les 30 novembre et 2 décembre dernier, permettant de faire connaissance. C'est quelques 80 personnes par soirée qui ont répondu à notre invitation. Une dizaine de nos sociétés locales ont eu loisir de s'entretenir avec les nouveaux Cacatchoux autour d'un apéritif en toute simplicité et convivialité.

6. Protection des données

Dans le cadre d'une réflexion globale sur notre outil informatique, la Municipalité a mandaté une société de service spécialisée dans les systèmes d'information et de télécommunications en vue d'évaluer le niveau de conformité de l'administration avec les principales bases légales en matière de protection des données ainsi que le niveau de protection des données offert par les mesures de sécurité informatique en place. Nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de cette analyse.

7. Abrogation de règlements

Le *Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles* date de 1991. Il est manifestement obsolète et n'a plus sa raison d'être. Il en va de même pour le *Règlement*

communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Froideville, datant de 2006. Dans un souci de clarté et afin d'éviter une forme d'inflation réglementaire, la Municipalité va prochainement proposer à votre Conseil de les abroger.

8. Apéritif du Nouvel-an

Au vu de l'évolution de la situation épidémiologique et des dernières mesures prises par la Confédération et le Conseil d'Etat dans la lutte contre la pandémie, la Municipalité a décidé d'annuler l'apéritif du 8 janvier.

9. Dates du Conseil communal 2022

Les dates retenues pour 2022 sont les suivantes :

- 15 mars 20h
- 21 juin 20h
- 4 octobre 20h
- 6 décembre 19h

10. Programme de législature 2021-2026

Pour la deuxième fois, nous vous proposons un plan de législature. Ce plan se veut un outil directionnel imaginé par l'Exécutif à un moment donné en ce début de législature. Il est non contraignant et surtout se veut évolutif en fonction de plusieurs critères dont évidemment nos finances communales, les changements légaux, la fin de notre zone réservée et les opportunités non imaginées à ce jour.

Ce document vous a été transmis et sera tout prochainement à disposition de nos concitoyennes et concitoyens sur notre site internet.



La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

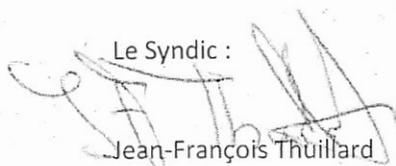
Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement dans l'intérêt de notre village et nous vous souhaitons, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, beaucoup de satisfaction dans vos fonctions en ce début de législature.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année, en espérant que cette période fasse très rapidement partie de l'histoire et formulons tous nos vœux pour l'année 2022.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter.

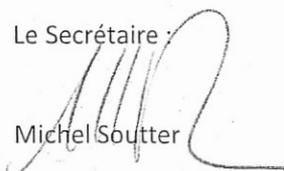
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :


Michel Soutter

